

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **22 décembre 2017** à **19h00**

*N° délibération*  
**D2017-09-01**

*Date de convocation*  
**18 décembre 2017**

*Date d'affichage*  
**18 décembre 2017**

*Nombre de conseillers*

<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Absents exc.</i>	<i>Absents</i>	<i>Votants</i>
<b>15</b>	<b>11</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>13</b>

*Etaient présents*

M. WOLLJUNG Serge	Mme LUBNAU Dominique	Mme CAISSUTI Claudie
M. OLEKSIUK Nicolas	M. GIRARD Guy	M. MARTIN Michel
Mme PIQUEMAL Anne	Mme PREVOT Nadège	
M. MULLER Jean-Marie	Mme DAUMAIL Martine	
M. POINSIGNON Gilles		

*Etaient absents excusés*

Mme MARTIGNON Sonia	Pouvoir à M. OLEKSIUK Nicolas
M. MARION Julien	
M. FALLITO Giovanni	
Mme BOULANGE Rachel	Pouvoir à M. GIRARD Guy

Objet : **Aménagement zone de l'école – Marché de travaux : Choix de l'entreprise**

**VU** la délibération D2016-06-06 du 1<sup>er</sup> septembre 2016 portant sur le lancement des consultations relatives à l'aménagement de la zone de l'école ;

**VU** la délibération D2017-04-02 du 31 mai 2017 autorisant le permis d'aménager de la zone de l'école ;

**VU** l'arrêté 2017-26 du 16 août 2017 autorisant la réalisation du lotissement communal ;

**VU** la délibération 2017-09-05 du 14 septembre 2017 autorisant la vente de terrains communaux zone de l'école ;

**VU** la délibération 2017-08-07 du 12 décembre 2017 autorisant la vente de terrains zone de l'école ;

Monsieur le maire expose que dans le cadre du projet d'aménagement d'un terrain situé entre le rue de l'école et la rue du Haut buisson, en vue de la viabilisation de 3 parcelles et de la création d'une nouvelle voie et d'un parking public, il a été publié, dans « Le Républicain Lorrain » du 2 novembre 2017, selon la procédure adaptée prévue au Code des marchés publics, un avis d'Appel Public à la Concurrence.

Le permis d'aménager de ce terrain a été obtenu le 16 août 2017, sous le N°PA 057 654 17 M0001.

La maîtrise d'œuvre de ce projet a été confiée à la société IMHOTEP Architecture, 93 rue de Metz 57525 TALANGE, qui a également conduit la procédure.

La date limite de remises des offres a été fixée au 24 novembre 2017 à 12h00.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Six entreprises ont demandé le dossier de consultation et remis leurs offres dans les délais.

Les plis ont fait l'objet d'une ouverture, en mairie, le 24 novembre 2017, par la commission travaux de la commune et en présence de M. Florencio RODRIGUEZ de la société IMHOTEP Architecture.

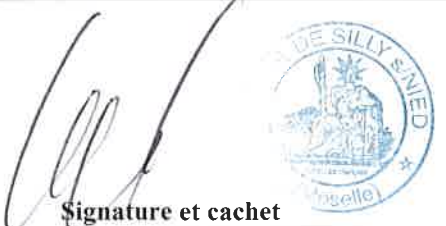
L'analyse des offres a été effectuée par IMHOTEP Architecture

Le maire soumet au conseil municipal le rapport d'analyse des offres et le récapitulatif de l'entreprise jugée économiquement la plus avantageuse :

**Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** de choisir l'entreprise ALTECO TP, 11 rue des Remparts St Thiebault 57000 METZ pour un montant total de 145 055,09 € HT soit 174 066,11 € TTC décomposé en 3 tranches :
  - ✓ Tranche ferme pour un montant de 83 974,39 € HT soit 100 769,27 € TTC
  - ✓ Tranche conditionnelle 01 pour un montant de 47 063,02 € HT soit 56 475,62 € TTC
  - ✓ Tranche conditionnelle 02 pour un montant de 14 017,68 € HT soit 16 821,22 € TTC
- **AUTORISE** le maire à engager toutes les démarches nécessaires concernant la mise en œuvre, le règlement et le financement des travaux.

Fait à Silly-sur-Nied, le 22 décembre 2017  
Serge WOLLJUNG, Maire de Silly-sur-Nied

  
Signature et cachet